

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Terrains familiaux locatifs pour l'accueil de gens du voyage au hameau du Plessis-Pommeraye à Creil (60100)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47-a : défrichement de plus de 0.5 ha mais de moins de 25 ha	Défrichement d'une superficie de 5141 m ² soit 5, 141 hectares
42-a : Terrain de camping et de caravanage de 7 à 200 places	15 emplacements pour terrains familiaux locatifs (cf. article L 444-1 du code de l'urbanisme)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de 15 terrains familiaux locatifs, afin d'y accueillir 15 familles de gens du voyage sédentarisés installés depuis de nombreuses années à Creil.

Chaque parcelle privative sera d'une surface comprise entre 200 et 460 m². Chaque terrain familial locatif comportera de l'habitat modulaire avec sanitaires, cuisine et local de convivialité, pour une surface de plancher de 38.9 m². L'ensemble du site sera clôturé (annexe 1- plan du projet).

Le projet est situé en continuité avec le hameau du Plessis-Pommeraye, comptant environ 50 personnes, dont des gens du voyage sédentarisés. L'accès au site se fera par l'allée du Souvenir, qui dessert le Hameau du Plessis-Pommeraye et qui sera refaite pour permettre ce projet. Un transport de ramassage scolaire pourra être mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

- d'apporter un habitat digne, confortable et pérenne à des personnes disposant de ressources limitées, tout en préservant leur identité culturelle. Les familles appelées à intégrer le projet habitent actuellement sur un remblai industriel pollué sur le quai d'aval à Creil et ce, depuis plusieurs décennies. La voie du quai d'aval qu'ils utilisent quotidiennement sert également de desserte pour l'usine Messer (camions de transport de gaz liquide). Une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale a été mise en place pour recenser leurs besoins et tenter d'y répondre par ce projet.
- de veiller à leur autonomisation tant financière, sociale ou éducative et de veiller au développement du projet dans le cadre d'un financement raisonné et réaliste.
- de répondre en partie à l'obligation inscrite pour le territoire de l'ACSO dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (55 nouvelles places en terrains familiaux locatifs).

Il est à noter que ce projet a été reporté à plusieurs reprises en lien avec la difficulté de trouver du foncier disponible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, prévus pour une durée de 6 mois, se dérouleront de juillet à décembre 2020 :

- Aménagement des abords du site: réfection de la voirie d'accès, aménagement de trottoirs et d'une sente piétonne
- Aménagement du terrain : coupe et dessouchage d'arbres sur une surface de 5141 m², terrassement
- Aménagement de la voirie interne de distribution
- Réalisation de l'ensemble des réseaux divers en continuité des réseaux existants: branchements / raccordements eaux pluviales, eaux usées, eau potable, éclairage public, électricité et téléphone
- Espaces verts : régilage des terres sur les talus périphériques et engazonnement, création de fosses de plantations, plantations
- Equipements: clôture grillage du site, signalisation, pose de modules d'habitat préfabriqués avec habillage bois/béton
- Aménagement des parcelles privatives : gravier sur sol stabilisé, séparations par clôture et haies végétales entre parcelles privatives; portails d'accès; boîtes à lettre; plaques de numérotation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les emplacements sont des parcelles privatives. Elles sont clôturées, dotées de sanitaires, cuisine et local de convivialité. Les ménages louent cet emplacement à l'année et en disposent à leur convenance. Ils dorment dans leurs caravanes.

Ce type d'habitat permet aux ménages de disposer d'une adresse fixe et de ne plus dépendre d'une boîte postale dans le cadre d'une élection de domicile.

Le site sera raccordé au réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité existants dans l'Allée du Souvenir.

Les eaux pluviales seront gérées sur la parcelle, par infiltration.

La collecte des déchets ménagers et le tri sélectifs déjà en œuvre au hameau seront étendus au projet.

Un transport de ramassage scolaire pourra être mis en place.

L'ACSO sera le gestionnaire de ces terrains via un prestataire de services et en assurera la maintenance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation de défrichement (L 214-13 Code Forestier) et à permis d'aménager (R 421-19 Code de l'Urbanisme) valant déclaration de travaux en site inscrit (article L 341-1 Code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	5141 m ²
Superficie de chaque parcelle privative	entre 230 et 460 m ² (à adapter en fonction de la taille des ménages)
Surface de plancher totale du projet	583.50 m ² (soit 38.9 m ² par parcelle privative)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Allée du Souvenir
60100 CREIL

Partie de la parcelle cadastrée AX 95

Coordonnées géographiques¹

Long. 16°6'3'60"1 Lat. 82°27'28"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est proche de la ZNIEFF de type I (Identifiant national :220005064) : "Massif forestier d'Halatte" , mais n'empiète pas sur celle-ci (annexe 7). Un inventaire écologique a permis de vérifier l'absence d'enjeu écologique fort sur le site (annexes 8 et 11).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le Parc Naturel Régional de l'Oise- Pays de France, mais l'étude faune-flore réalisée à l'occasion de la révision du PLU de la commune de Creil conclut à l'absence d'intérêt majeur sur le site. Les relevés floristiques et faunistiques sont disponibles en annexe pour la parcelle de projet (annexe 11). De plus, le projet est d'importance modeste (5141 m ²), et du fait de son implantation en zone boisée, sera peu perceptible dans le paysage.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit abrogé par arrêté préfectoral du 9/11/18 (Ancienne base aérienne 110)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRI dans la vallée de l'Oise, mais pas la zone du projet se trouvant sur le plateau agricole, n'y est pas soumise.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'a pas fait l'objet d'une activité humaine potentiellement polluante, et n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS et BASOL. Premier site BASOL rencontré à environ 2 km du site de projet ; 2 sites BASIAS à proximité du projet (< 500 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de captage des eaux se trouve à Précy-sur-Oise, à plus de 10 km de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en bordure interne du site inscrit : " Vallée de la Nonette", par arrêté du 8 février 1970 (annexe 9).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (environ 1,7km) est celui des "Côteaux de la Vallée de l'Oise" (ZSC FR2200379) (annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est proche du site classé par arrêté du 28/08/98, forêt d'Ermenonville, mais n'interfère pas avec celui-ci (annexe 10). De plus, le projet est d'importance modeste (5141 m ²), et du fait de son implantation en zone boisée, sera peu perceptible dans le paysage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera relié au réseau existant. Les prélèvements sont de type domestique et ne concernent que 15 familles au maximum.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'interfère pas avec les nappes aquifères.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de décaissements importants.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'apport important de matériaux (pas de remblais).
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique le déboisement de 5141 m ² , mais le diagnostic écologique dressé par AREA Conseil lors de la révision du PLU de Creil conclut à l'absence d'enjeu majeur en terme d'espèces protégées (annexes 8 et 11). Le boisement fera l'objet de compensation dans le cadre du dossier de défrichement, et des mesures complémentaires, comme le choix de déboiser hors période de nidification des oiseaux, permet de limiter l'impact. Le Bureau Nature et Biodiversité de la DDT de l'Oise, consulté de manière informelle en juin 2019, a émis un avis favorable au projet.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000, le plus proche (coteaux de l'Oise autour de Creil) est situé à 1,7 km (annexe 6). Compte tenu de la nature et de la faible importance du projet, il n'y a pas de risque d'incidence notable.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est proche de la ZNIEFF 220005064, mais en est séparé par la RD 201. De plus le projet, d'importance modeste, n'est pas de nature à engendrer des rejets polluants susceptibles d'affecter la ZNIEFF (les eaux usées et les déchets sont collectés, les rejets atmosphériques sont de type domestique).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre une consommation d'espace boisé de 5141 m ² , mais qui sera compensée dans le cadre du dossier de défrichement. De plus le déplacement des gens du voyage sur le site, permet de libérer une friche industrielle, qui pourra être dépolluée, réhabilitée et réutilisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en continuité avec le hameau existant. Il implique les trajets domicile/ travail/ école des 15 ménages qui s'installeront sur le site, ainsi que des déplacements ponctuels pour la maintenance du site. La collecte des ordures ménagères sera assurée en même temps que les habitation du hameau.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir en annexe 4 la carte Cartelie sur les nuisances sonores de la RD 1330 : Le projet n'est pas dans le périmètre des mesures prises. La RD 201 se trouve à au moins 136 m de l'angle sud du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera doté d'un éclairage limité en façade des habitations. Pas d'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne produit pas de rejet atmosphérique autre que ceux d'ordre domestique (chauffage, circulation automobile).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront envoyées dans le réseau d'assainissement existant et les eaux pluviales seront gérées sur le site par infiltration (sol en gravillon).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site ne générera aucun autre effluent que les eaux usées domestiques.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agit de déchets ménagers en quantité limitée car le projet ne peut accueillir que 15 familles. La collecte des déchets ménagers sera étendue au site.</p> <p>Un programme de sensibilisation sera également mené pour une meilleure gestion des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est d'importance limitée et entouré par la forêt.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol est modifié, mais celui-ci a été entériné dans le cadre du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales du projet seront gérées sur site par infiltration. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant. Les déchets ménagers seront collectés par l'ACSO.
Le défrichement fera l'objet d'une compensation dans le cadre du dossier de défrichement, et le déboisement sera réalisé hors période de reproduction des oiseaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet concernent la gestion des eaux usées, qui sont envoyées au réseau, la gestion des eaux pluviales, qui sont infiltrées dans la parcelle, la collecte des déchets ménagers qui sont traités par la collectivité, l'insertion paysagère, qui est optimale du fait de la situation du projet en zone boisée, et enfin le déboisement, mais pour ce dernier, nous avons vu l'absence d'enjeu fort (suivant l'inventaire écologique réalisé) et une compensation sera établie dans le dossier de défrichement.

Au regard des caractéristiques du projet et de l'étude d'AREA Conseil, les risques d'impacts sur l'environnement sont limités et ont fait l'objet d'un traitement dans le cadre du projet. Ainsi, la réalisation d'une étude d'impact ne paraît pas utile.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes :

1. plan de situation et plan du projet, 2. image satellite et PLU, 3. photos, 4. carte Bruits, 5.PNR, 6. Natura 2000, 7. ZNIEFF, 8. expertise écologique, 9. site inscrit, 10. site classé, 11. étude faune-flore complète.

Pour compléter la partie 6:

Diagnostic écologique élaboré par AREA Conseil dans le cadre de la révision du PLU de Creil, portant sur les zones d'extension de l'urbanisation. Attention, dans ce diagnostic, la zone du projet est identifiée comme étant la zone UDb. Elle a été renommée ensuite en UDv dans le PLU en vigueur, mais son périmètre n'a pas changé.

Les zonages environnementaux, une synthèse de l'expertise écologique et la localisation des périmètres de sites classés et inscrits sont aussi ajoutés à la présente demande (annexe 7 à 11).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à Creil

le, 06 FEV. 2020

Signature



Le PRÉSIDENT,

lll
JOSY-CHRISTE VIALASPANI

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus